



**CONSEIL**

**DE DISCIPLINE**

**DURÉE  
DU MANDAT :  
6 ANS**

# NOM DE L'INSTANCE : **Conseil de Discipline**

## COMPOSITION :

Le Conseil de discipline, instance mixte, associe représentants des collectivités et représentants du personnel, désignés par les membres des commissions paritaires (CAP ou CCP selon le statut de l'agent). Sa composition s'adapte au profil de l'agent (titulaire, stagiaire ou contractuel). La présidence est assurée par un magistrat administratif, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes. L'agent concerné, assisté si besoin, et l'autorité territoriale y sont présents, garantissant ainsi un cadre équilibré et transparent.

## FRÉQUENCE :

7 séances / an

## DURÉE MOYENNE DE LA SÉANCE :

Toute la matinée  
9h à 12h

## ATTENTES ET ENGAGEMENTS :

Préparation



Participation



Disponibilité



## POSTURE ET DÉONTOLOGIE :

Neutralité

Confidentialité

Écoute

Équité

## RÔLE DE L'INSTANCE :

Le Conseil de discipline, émanation des CAP (pour les fonctionnaires) ou des CCP (pour les contractuels), intervient en amont des sanctions lourdes (groupes 2 à 4 pour les titulaires, ou équivalentes pour les stagiaires et contractuels). Il rend un avis consultatif sur les fautes disciplinaires ou l'insuffisance professionnelle, avant toute décision de l'autorité territoriale. Le CDG 29 en assure le secrétariat et l'organisation pour les collectivités affiliées, garantissant un processus rigoureux et impartial.

## LES + POUR MOI :

Le Conseil de discipline garantit des décisions justes, équilibrées et sécurisées, en évitant l'arbitraire et en apportant un regard neutre. Il assure un équilibre entre administration et représentants du personnel, jouant un rôle concret de garant de l'équité.

Pour les élus, y siéger permet de monter en compétence sur des cas réels : situations RH complexes, enjeux managériaux et retours d'expérience utiles pour leur collectivité.

Grâce à la mutualisation au niveau du CDG, ils bénéficient d'un recul précieux : diversité des cas, identification des erreurs fréquentes et des bonnes pratiques, pour un apprentissage accéléré.